

# BROCHURE

# CONCOURS INTERNE D'ATTACHE STATISTICIEN DE L'INSEE 2011

Février 2011

## SOMMAIRE

**Erreur ! Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.**



# I Devenir Attaché statisticien de l'Insee

## A. Différentes filières de recrutement

L'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information est une grande école scientifique dont l'un des objectifs est de former des spécialistes en statistique, économie et informatique appelés à prendre place parmi les cadres supérieurs de l'administration pour y diriger l'exécution de travaux statistiques et économiques. A cet effet, l'Ensaï recrute, par concours, des élèves fonctionnaires, futurs attachés statisticiens de l'Insee.

Les concours d'entrée concernant les attachés statisticiens stagiaires sont au nombre de deux : un concours externe et un concours interne.

### **La suite de cette brochure ne traite que du concours interne.**

Chaque candidat au concours interne doit passer des épreuves écrites et des épreuves orales. Certaines de ces épreuves orales sont facultatives. La nature des épreuves, leur durée, leur coefficient et les programmes auxquels elles renvoient sont précisés dans la partie II de cette brochure.

Chaque année, entre dix et quinze postes sont offerts au concours interne. Le nombre de candidats effectivement retenus par le jury à l'issue de ses délibérations peut être inférieur au nombre de postes offerts.

Le tableau qui suit donne quelques statistiques sur les derniers concours :

	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
1997	24	17	7	6
1998	28	23	15	9
1999	23	18	11	10
2000	23	21	18	11
2001	28	26	18	13
2002	23	17	11	11
2003	22	16	12	9
2004	20	15	9	8
2005	21	17	12	9
2006	33	28	20	14
2007	34	29	19	12
2008	28	28	17	11
2009	26	26	14	13
2010	17	17	8	7

## B. Conditions pour concourir

« Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques et des établissements publics qui en dépendent ainsi qu'aux militaires et magistrats. Ce concours est également ouvert aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.



Les candidats doivent avoir accompli au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours au moins **quatre ans de services publics dont trois ans au moins dans un service statistique ou d'études économiques** figurant sur la liste ci-après (cf. arrêté du 23 août 2007). »

Article 1<sup>er</sup> :

La liste est composée, outre l'Insee, des services et organismes suivants :

Les services statistiques des ministères :

**Au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable :**

- l'Institut français de l'environnement ;
- le service économie, statistiques et prospective ;
- l'observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières.

**Au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :**

- le département des études et des statistiques locales.

**Au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :**

- le service des études et des statistiques industrielles ;
- le département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques (direction du tourisme) ;
- l'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales ;
- la direction de l'animation de la recherche, des études et de la statistique.

**Au ministère de la justice :**

- la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation.

**Au ministère de l'agriculture et de la pêche :**

- le service central d'enquêtes et d'études statistiques ;
- les services à compétence spécialisée dans les activités statistiques des directions régionales de l'agriculture et de la forêt ;
- le bureau central des statistiques de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

**Au ministère de l'éducation nationale et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

- le service statistique ministériel « éducation-recherche », composé de la sous-direction des synthèses statistiques et des bureaux des études statistiques sur l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et sur la recherche, au sein de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

**Au ministère de la défense :**

- l'observatoire économique de la défense.

**Au ministère de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ;
- la mission des études, de l'observation et des statistiques (jeunesse et sports).

**Au ministère de la culture et de la communication :**



– le département des études, de la prospective et des statistiques.

**Au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique :**

– le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique ;  
– le département des statistiques et des études économiques de la direction générale des douanes et droits indirects.

Les autres services :

**Au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable :**

– la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale ;  
– les unités statistiques ou d'études des directions régionales de l'environnement ;  
– la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction ;  
– les unités statistiques ou d'études des directions régionales de l'équipement ;  
– les unités statistiques ou d'études des directions départementales de l'équipement dans les départements d'outre-mer ;  
– la direction de la sécurité et de la circulation routière ;  
– la direction du transport maritime, des ports et du littoral.

**Au ministère des affaires étrangères et européennes :**

– la cellule statistique de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France.

**Au ministère de l'économie, des finances et de l'emploi :**

– les services des politiques macroéconomiques et des affaires européennes, et des politiques publiques de la direction générale du Trésor et de la politique économique  
– les unités statistiques ou d'études des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Au ministère de l'éducation nationale et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

– la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;  
– les unités statistiques ou d'études des rectorats.

**Au ministère de la santé, de la jeunesse et des sports :**

– les unités statistiques ou d'études des directions régionales des affaires sanitaires et sociales.

**Au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique :**

– les bureaux chargés des comptes nationaux des administrations publiques (6C) et des comptabilités locales (5C) de la direction générale de la comptabilité publique ;  
– le bureau des études, simulations et statistiques en matière fiscale de la direction générale des impôts.

**Les services statistiques des établissements publics et organismes suivants :**

– le centre d'études prospectives et d'informations internationales ;  
– le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ;  
– la mission Insee du Conseil économique et social ;  
– le centre d'études de l'emploi ;  
– l'Institut national d'études démographiques ;



- le centre d'études et de recherches sur les qualifications ;
- l'Observatoire national de la délinquance ;
- la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires;
- la Banque de France ;
- l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;
- l'Agence nationale pour l'emploi ;
- la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- la Caisse nationale d'assurance vieillesse ;
- la Caisse nationale d'allocations familiales ;
- les organismes internationaux : Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économique, le Fonds monétaire international, l'ONU.

Par ailleurs, (art 2) : Le ministre chargé de l'économie peut en outre, après avis du directeur général de l'Insee, accorder une autorisation de concourir aux candidats qui justifient d'au moins trois ans de services publics dans des unités administratives chargées de travaux statistiques ou d'études économiques de même nature que ceux des services mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

### **C. Dossier de candidature**

Tout candidat au concours d'attaché statisticien stagiaire doit fournir les documents suivants avant la date de clôture des inscriptions :

- 1) Le dossier d'inscription au concours dûment rempli ; signé et visé par le chef de service. Ces dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'Insee, plus précisément à la page suivante : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/calendrier-concours.asp>
- 2) Pour les candidats en poste hors Insee, l'état des services publics dûment complété par chacun des services statistiques et, s'il y a lieu, des autres services auxquels a appartenu le candidat, précisant son grade ainsi que la nature, la date et la durée des services publics accomplis.

Ces documents doivent être envoyés au plus tard le **14 avril 2011** ou déposés (avant 12 h.), terme de rigueur, à l'adresse suivante :

Insee  
Section concours et examens  
Timbre C269  
18 Boulevard Adolphe Pinard  
75675 PARIS Cedex 14

**Aucun dossier parvenant après la date de clôture des inscriptions, fixée au 14 avril 2011, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé après 12 heure, ne sera accepté.**

**Aucun dossier incomplet ne sera traité.**

### **D. Scolarité d'un attaché statisticien stagiaire de l'Insee**

Dans le cadre de sa mission de formation des attachés statisticiens de l'Insee, l'Ensaï vise à développer chez ses élèves une double compétence en statistique et en informatique et des connaissances approfondies en économie. Pour y parvenir, elle organise au cours des deux années de scolarité un enseignement de haut niveau autour de ces 3 pôles majeurs. Par ailleurs, elle développe les compétences des étudiants en mathématiques, en sciences sociales, en gestion, ainsi qu'en langues étrangères. Une information plus précise concernant la structure des enseignements peut être trouvée dans la partie III de cette brochure.



Le régime de l'École est l'externat. Les attachés statisticiens stagiaires ne paient aucun frais de scolarité ni de dossier.

Les attachés statisticiens stagiaires sont des fonctionnaires ayant un statut de stagiaire pendant leurs années passées à l'Ensaï (soit deux années, voire trois en cas de redoublement). A ce titre, ils sont rémunérés durant leur scolarité sur la base d'un indice correspondant à leur grade d'élève (cf. point F. ci-dessous) ou bien à leur indice précédent s'il est supérieur. Ils perçoivent également une indemnité de stage non imposée.

Le salaire d'un attaché statisticien stagiaire de l'Insee de 1<sup>ère</sup> année, hors indemnité de stage, s'élève à 1 250 euros net (montant en 2008)

Le montant mensuel des indemnités de stage est le suivant (montant en 2008) :

Pour les élèves dont la résidence n'était pas Bruz(35) au moment de l'inscription :

- 846 euros le premier mois
- 564 euros les cinq mois suivants
- 282 euros jusqu'à la fin de la scolarité (juin de la 2<sup>ème</sup> année)

Pour les élèves habitant Bruz au moment de leur inscription au concours :

- 282 euros par mois pendant 6 mois.

A l'issue de leur scolarité, et seulement s'ils ont satisfait aux examens de chacune des deux années, les élèves sont titularisés dans le corps des attachés statisticiens de l'Insee. En cas d'échec, les dispositions mentionnées au paragraphe F. ci-dessous s'appliquent.

## **E. Obtention du diplôme de l'Ensaï**

A l'issue de leur scolarité, les attachés statisticiens choisissent leur affectation dans le cadre des procédures de mutation s'appliquant à tous les cadres de l'Insee. Pendant les premières années de leur carrière, les attachés statisticiens ont la possibilité de s'inscrire à des sessions de formation continue leur permettant, grâce à un système d'unités capitalisables auquel s'ajoute la réalisation d'un mémoire professionnel, d'obtenir le diplôme de l'**Ensaï**. Cette formation continue diplômante se déroule sur cinq ans. Les cours sont dispensés sous forme de modules d'une durée d'une semaine chacun dans les locaux de l'Ensaï.

## **F. Carrière d'un attaché statisticien de l'Insee**

Le fait de choisir une scolarité en tant qu'élève fonctionnaire suppose l'engagement de rester au service de l'État pendant une durée minimale de 8 ans (2 ans de scolarité et six ans de service), en contrepartie de la formation reçue et des rémunérations perçues pendant la scolarité. Les textes qui s'appliquent (article 15 du décret n°2007-710 du 3 mai 2007) sont alors les suivants :

*Les attachés statisticiens qui ont suivi la scolarité sont astreints à rester au service de l'État pendant une période minimale de huit ans à compter de leur nomination en qualité d'attaché statisticien stagiaire. Cette période peut être augmentée d'une durée égale à celle de la prolongation de la scolarité effectuée [en cas de redoublement] et diminuée, le cas échéant, de la période excédant la durée légale du service national actif.*

*En cas de rupture volontaire de cet engagement plus de trois mois après la date de nomination en qualité d'attaché statisticien stagiaire, l'intéressé est tenu de*



*rembourser au Trésor une somme au plus égale au montant du traitement et de l'indemnité de résidence qu'il aura perçue pendant son séjour à l'école, majorée du montant des droits de scolarité. Le montant de cette somme est fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie.*

### **Un parcours très riche**

Les parcours offerts aux attachés statisticiens sont d'une grande diversité : diversité des métiers, des fonctions, des lieux d'exercice, ... et permettent à chacun de construire sa propre trajectoire professionnelle en fonction de ses aptitudes et de sa motivation.

La formation reçue à l'Ensaï prépare les attachés statisticiens stagiaires à l'exercice d'une famille de **métiers scientifiques et techniques**, centrés autour de la l'ingénierie statistique et des systèmes d'information. Ils participent ainsi à la production et l'exploitation du recensement de la population, à la réalisation des enquêtes auprès des ménages et des entreprises, en analysent et en publient les résultats. Ils exploitent les gisements d'information contenus dans les fichiers administratifs, ils élaborent les comptes nationaux, construisent les indicateurs conjoncturels ou réalisent des études au niveau régional, départemental ou local. Enfin, ils conçoivent et mettent en œuvre les applications informatiques utiles aux activités du système statistique.

Mais d'autres métiers peuvent aussi être exercés à l'Insee ou au sein des services statistiques des Ministères : ceux de **la recherche, du management, de la gestion, de la communication et de la diffusion**. Le bon fonctionnement du système statistique requiert à la fois des généralistes et des spécialistes. Il convient donc de distinguer les postes à dimension scientifique et technique de ceux où la dominante est la fonction d'animation et de management.

### **Une grande diversité des lieux**

Le système statistique public est à la fois positionné au niveau national (Direction générale de l'Insee et Services statistiques des ministères) et régional (Directions régionales de l'Insee et des Ministères). Au sein de ce système, les cadres de l'Insee ont donc de larges possibilités quant au lieu d'exercice de leur métier : au sein de l'Insee, dans une vingtaine de services statistiques d'autres ministères (agriculture, industrie, équipement, éducation, travail et emploi, santé et affaires sociales,...) à Paris ou en province, y compris dans les départements d'outre-mer. Au sein du système statistique public, les cadres de l'Insee exercent ainsi leur fonction **dans plus de 250 établissements**.

### **Une gestion des parcours professionnels et de la mobilité**

A l'Insee et dans les autres services statistiques publics, comme dans beaucoup d'organismes, il n'est ni possible ni souhaitable de définir ce que pourrait être un profil type de carrière. Trop de métiers différents sont exercés, des goûts trop divers sont à prendre en compte. En revanche, la succession des fonctions occupées décrit un parcours qui, pour être valorisant, doit **allier compétence et mobilité**. Aussi les attachés statisticiens sont-ils incités à occuper successivement différents postes, et des procédures annuelles de publication de listes des postes offerts permettent à chacun d'orienter ses choix en fonction de ses goûts et de ses compétences. La durée souhaitable d'occupation d'un poste dépend de la nature des travaux entrepris et des caractéristiques individuelles du cadre. Dans beaucoup de cas une fourchette de trois à cinq ans apparaît souhaitable (trois ans pour les deux premiers postes).



L'affectation dans le premier poste à l'issue de la scolarité s'effectue dans les mêmes conditions : le futur attaché statisticien candidate sur un ou plusieurs postes de la liste des postes ouverts à la mutation.

Pour franchir certains paliers (changements de grade ou de classe), l'attaché statisticien doit réussir un concours professionnel ou être sélectionné sur une liste d'aptitude en fonction de ses résultats professionnels (certaines conditions d'ancienneté sont requises). Enfin, l'attaché statisticien peut accéder au grade d'administrateur de l'Insee par succès à un concours interne ou sélection sur une liste d'aptitude (également sous certaines conditions).

Le traitement indiciaire est complété par un régime indemnitaire alloué sous forme de primes. En début de carrière, la rémunération mensuelle brute, primes comprises, s'élève à environ 2 900 euros (montant 2008). Après quinze années de services, selon la carrière de l'attaché statisticien, elle est comprise d'environ 3600 euros (montant 2008).



## La carrière administrative

Comme tous les corps de fonctionnaires, le corps des attachés statisticiens est soumis à un statut particulier. Ce dernier, fixé par le décret n° 2007-710 du 3 mai 2007, précise notamment les différentes étapes de la carrière : chaque palier (l'échelon) est caractérisé par une durée moyenne d'occupation et par un niveau d'indice, permettant de calculer le traitement indiciaire (cf. tableau ci-dessous).

GRADE	Échelon	Durée moyenne dans l'échelon	Durée minimale dans l'échelon	Indice brut	Indice majoré au 01/07/2009
Attaché statisticien stagiaire	avant 1 an	1 an		340	321
	après 1 an	-		379	349
Attaché statisticien	1er	1 an	-	379	349
	2ème	1 an	-	423	376
	3ème	2 ans	1 an 6 mois	442	389
	4ème	2 ans	1 an 6 mois	466	408
	5ème	2 ans	1 an 6 mois	500	431
	6ème	2 ans 6 mois	2 ans	542	461
	7ème	3 ans	2 ans 3 mois	588	496
	8ème	3 ans	2 ans 3 mois	625	524
	9ème	3 ans	2 ans 3 mois	653	545
	10ème	3 ans	2 ans 3 mois	703	584
	11ème	4 ans	3 ans	759	626
	12ème	-	-	801	658
Attaché statisticien principal	1er	1 an	1 an	504	434
	2ème	2 ans	1 an 6 mois	572	483
	3ème	2 ans	1 an 6 mois	616	517
	4ème	2 ans	1 an 6 mois	660	551
	5ème	2 ans	1 an 6 mois	712	590
	6ème	2 ans	1 an 6 mois	759	626
	7ème	2 ans 6 mois	2 ans	821	673
	8ème	2ans 6 mois	2 ans	864	706
	9ème	3 ans	2 ans 3 mois	916	746
	10 <sup>ème</sup>	-	-	966	783



## **Des carrières ouvertes**

L'Insee souhaite et favorise la mobilité de ses cadres non seulement au sein du service statistique public, mais aussi en dehors de celui-ci. Il encourage notamment l'occupation de postes dans certains organismes sociaux (CNAF, CNAV) ainsi que dans les différentes directions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Il contribue également au développement de la coopération technique avec de nombreux pays : les attachés statisticiens peuvent y participer dans le cadre de missions de courte ou de plus longue durée.



## II Règlement, épreuves et programmes du concours

### A. Calendrier et lieu des épreuves

- *Calendrier des épreuves*

**LES EPREUVES ECRITES ONT LIEU LES 11 ET 12 MAI 2011.  
LES EPREUVES ORALES ONT LIEU DU 28 AU 30 JUIN.**

Les candidats inscrits sont convoqués individuellement aux épreuves écrites. La convocation comporte les dates, horaires et lieux des épreuves écrites.

La convocation envoyée aux candidats admissibles précise les dates et les horaires de début des épreuves orales du concours.

**Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.**

- *Lieu des épreuves*

Les épreuves écrites ont lieu à Paris et dans la plupart des villes sièges des directions régionales de l'Insee. La convocation individuelle envoyée aux candidats inscrits indique l'adresse du lieu des épreuves écrites.

Toutes les épreuves orales ont lieu à Paris. La convocation envoyée aux candidats admissibles précise l'adresse exacte du lieu des épreuves orales du concours.

Il est à noter que les frais éventuels de déplacement des agents de l'Insee peuvent être remboursés par l'administration sur la base du tarif SNCF 2ème classe. Les frais éventuels de séjour restent dans tous les cas à la charge du candidat. Se renseigner auprès du service gestionnaire compétent.

### B. Règlement du concours

- Il est défendu aux candidats d'avoir recours à des livres, à des instruments ou à des documents d'aucune sorte, à l'exception de ceux qui pourraient être autorisés explicitement par le jury pour un sujet déterminé.
- Tout candidat coupable de fraude ou de tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des peines prévues par la législation en vigueur et, s'il est fonctionnaire ou agent de l'État, des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à son égard.

#### **ATTENTION :**

Le règlement du concours précise :

- Aucun candidat absent à une épreuve obligatoire ne sera admis à composer aux épreuves suivantes.
- Seuls les candidats ayant participé à toutes les épreuves obligatoires seront classés.

**Aucun candidat retardataire ne sera admis à concourir.**



- **Épreuves écrites**

- Les candidats admis à prendre part aux épreuves écrites sont convoqués individuellement dans les centres d'examen dont la liste est fixée par le directeur général de l'Insee.
- Les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat, et soumises à l'appréciation d'un jury.
- **Toute note inférieure à 5 sur 20** à chacune des épreuves écrites **est éliminatoire**, sauf décision contraire du jury.
- Le jury établit, par totalisation des points obtenus aux épreuves écrites, la liste des candidats admis à passer les épreuves orales.

- **Épreuves orales**

- Les épreuves orales sont soumises à l'appréciation d'un jury.
- Les notes obtenues aux épreuves orales facultatives de langue étrangère et d'informatique ne sont prises en compte que pour les points correspondant à la note excédant 10 sur 20.
- Nul ne peut être admis, sauf décision contraire du jury, s'il n'a obtenu **une note au moins égale à 5 sur 20**, avant application du coefficient, à **chacune des épreuves orales autres que les épreuves facultatives**.
- Le jury établit, par totalisation des points obtenus aux épreuves écrites et orales et par ordre de mérite, la liste des candidats admis. Le jury peut toutefois soit établir une liste complémentaire d'admission, soit ne pas pourvoir toutes les places offertes.

### **C. Épreuves et programmes**

Le concours comporte :

- 4 épreuves écrites obligatoires : composition d'ordre général, mathématiques, statistique (étude d'une documentation statistique) et économie
- 3 épreuves orales obligatoires : exposé, mathématiques et statistique
- 2 épreuves orales facultatives : langue étrangère et informatique (traitement automatisé de l'information)

Épreuves	Coefficient	Durée	Préparation
<i>Écrit</i>			
– Ordre général .....	3	3 h	
– Mathématiques .....	4	4 h	
– Étude d'une documentation statistique	3	3 h	
– Economie.....	3	3 h	
<i>Oral obligatoire</i>			
– Exposé.....	3	30 mn	1 h
– Mathématiques	4	30 mn	20 mn
– Statistique .....	3	30 mn	20 mn
<i>Oral facultatif</i>			
– Langue étrangère .....	2	30 mn	30 mn
– Informatique .....	1	20 mn	20 mn



La nature et le programme de chacune de ces épreuves sont définis ci-après :

a - Les épreuves écrites :

• **Épreuve écrite d'ordre général**

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

La composition d'ordre général consiste à développer un sujet faisant appel à des connaissances générales.

Elle est destinée à montrer l'aptitude du candidat à développer librement un sujet ou à discuter une idée. Sans se présenter comme une question de cours, elle doit permettre de juger la culture générale du candidat. Le correcteur tiendra compte du style, de la clarté du plan suivi et de la présentation générale des copies.

• **Épreuve écrite de mathématiques**

Durée : 4 heures - Coefficient : 4

**1. Ensembles et analyse combinatoire :**

a. Généralités sur les ensembles :

- appartenance, inclusion, ensemble des parties  $P(E)$  ; opérations élémentaires dans  $P(E)$  : complémentation, intersection, réunion - propriétés de ces opérations élémentaires ;
- couples et ensemble produit. Relations binaires : relation d'ordre, relation d'équivalence, classes d'équivalence, partitions ;
- applications d'un ensemble dans un autre, image d'une partie et image réciproque : classification des applications (injective, surjective, bijective) ; composition des applications ;
- notions sur les structures algébriques usuelles : groupes, anneaux, corps.

b. Ensembles finis et analyse combinatoire (E est un ensemble fini à  $n$  éléments) :

- nombre de parties de E
- permutations de  $n$  éléments de E (nombre de bijections de E dans lui-même) ;
- arrangements de  $p$  éléments pris parmi les  $n$  éléments de E ;
- combinaisons sans répétitions de  $p$  éléments pris parmi les  $n$  éléments de E (nombre de parties à  $p$  éléments de l'ensemble E) ;
- formule du binôme de Newton et triangle de Pascal.

c. Les nombres réels :

- structure du corps  $\mathbb{R}$  des nombres réels ;
- ordre sur  $\mathbb{R}$  : valeur absolue ; intervalle de la droite réelle ; notion de majorant, minorant, borne supérieure, borne inférieure.

d. Le corps des nombres complexes :

- bijection  $(a,b) \rightarrow a + ib$  de  $\mathbb{R}^2$  sur  $\mathbb{C}$ ,  
représentation géométrique d'un nombre complexe (affiche d'un point, d'un vecteur). Nombres complexes conjugués. Module. Inégalité triangulaire.  
Nombres complexes de module 1. Argument d'un nombre complexe non nul, notation  $re^{i\theta}$
- relation  $e^{i\theta}e^{i\theta'} = e^{i(\theta+\theta')}$ . Dérivée de  $t \rightarrow e^{it}$  ;
- trigonométrie :  
formules d'addition et de multiplication,  
formules de Moivre et formule d'Euler,  
linéarisation de polynômes trigonométriques ;
- équations :



équations trigonométriques de la forme  $a \cos x + b \sin x = c$  ;  
 racines  $n^{\text{ièmes}}$  d'un nombre complexe, groupe des racines  $n^{\text{ièmes}}$  de l'unité,  
 interprétation géométrique,  
 résolution dans  $\mathbb{R}$  et  $\mathbb{C}$  des équations du second degré (en particulier, étude  
 complète dans  $\mathbb{R}$  des trinômes du second degré, signe des racines et  
 comparaison d'un nombre aux racines : inéquations du second degré et  
 résolution graphique).

## 2. Analyse. Fonctions réelles d'une variable réelle :

### a. Limites et continuité :

- limites en un point et propriétés des limites ; équivalents ;
- continuité en un point ; opérations usuelles sur les fonctions continues en un point (somme, produit, quotient);
- continuité de la fonction composée de deux fonctions; fonction réciproque d'une fonction continue strictement monotone ;
- continuité sur un intervalle ;

### b. Dérivation :

- dérivabilité en un point et dans un intervalle ; interprétation géométrique ; dérivée de la somme, du produit, du quotient de deux fonctions dérivables ;
- dérivée de la composée de 2 fonctions dérivables ;
- dérivée de la fonction réciproque d'une fonction dérivable ;
- dérivées des fonctions usuelles ;
- dérivées successives ; formule de Leibnitz ;
- théorèmes de Rolle et des accroissements finis ;

### c. Étude des fonctions réelles d'une variable réelle :

- domaine de définition, parité, symétrie, périodicité ;
- étude du sens de variation d'une fonction dérivable;
- étude des branches infinies ;
- construction du graphe de la fonction.

### d. Primitive :

- Primitive d'une fonction : définition et exemple déduits des dérivés usuelles. Application aux calculs d'aires.

### e. Fonctions élémentaires :

- fonctions polynomiales et fonctions rationnelles; exemples d'études de fonctions polynomiales et de fonctions rationnelles;
- fonction puissance (exposant réel quelconque);
- fonctions circulaires (dérivées, primitives, graphes) ;
- logarithme népérien: dérivée, graphe, propriétés: limite de  $x^\alpha (ln x)^\beta$ ,  $\alpha$  et  $\beta$  réels quelconques, quand  $x$  tend vers  $+\infty$  et quand  $x$  tend vers zéro ;
- fonctions exponentielles de base  $e$  : propriétés, dérivée, graphe, nombre  $e$ , limite de  $x^\alpha e^x$  ( $\alpha$  réel quelconque) quand  $x$  tend vers l'infini;
- autres fonctions logarithmes et exponentielles. Relations entre les fonctions exponentielles et logarithmiques de base  $a$  et celles de base  $e$  ;
- fonctions composées des précédentes ;
- notions de calcul numérique : calcul approché des fonctions usuelles (table de logarithmes, fonctions circulaires...) ; interpolation linéaire.

### f. Suites numériques :



- propriété fondamentale (démonstration admise) : toute suite croissante et majorée (resp. décroissante et minorée) est convergente.
- suites convergentes : la composée d'une suite de limite  $l$  par une fonction  $f$  continue au point  $l$  admet  $f(l)$  pour limite ;
- suites divergentes vers l'infini ; étude des suites  $n \rightarrow a^n$  et  $n \rightarrow n^\alpha$ . Croissance comparée ;
- suites extraites et suites adjacentes ;
- suites récurrentes :
  - exemples d'études de suites vérifiant une relation  $u_{n+1} = f(u_n)$  : en particulier, étude des suites arithmétiques et géométriques.
  - exemples de recherche de suites vérifiant une relation  $u_{n+2} = au_{n+1} + bu_n$  dans laquelle  $a$  et  $b$  sont des réels donnés, ou une relation  $u_{n+1} - u_n = P(n)$ , où  $P$  est un polynôme.

### **3. Algèbre linéaire (on se limite aux espaces vectoriels réels de dimension finie : les calculs ne portent que sur les espaces de dimension 2 et 3) :**

- espaces vectoriels et sous-espaces vectoriels, systèmes libres, systèmes générateurs, bases et notion de dimension ; sous-espace vectoriel engendré par une partie, somme de sous-espaces vectoriels ;
- application linéaire : noyau, image ; caractérisation d'une application linéaire surjective, injective, bijective à partir de l'image et du noyau ; exemples d'applications linéaires ;
- sous-espaces vectoriels supplémentaires : projections, symétries ;
- résolution des systèmes d'équations linéaires.

#### **• Épreuve écrite d'économie**

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

Les candidats peuvent être amenés à illustrer les points du programme par les principaux éléments de l'évolution de l'économie française de 1970 à nos jours.

#### **1. Comptabilité nationale et grands agrégats :**

Le produit : la valeur ajoutée et sa répartition. Agents, opérations et comptes du tableau économique d'ensemble. Les opérations financières. Le tableau d'échanges interindustriels : les outils d'analyse du système productif. Les agrégats normalisés : produit national brut, revenu national, dépense nationale. Les relations entre ces agrégats.

#### **2. Éléments de macro-économie :**

Le circuit économique : production, répartition, consommation et investissement. Les facteurs déterminant l'offre et la demande. Les facteurs de production. La formation des prix.

#### **3. Monnaies et systèmes monétaires et financiers :**

Définition et fonction de la monnaie. La création monétaire et ses agents. La masse monétaire : structure et contreparties. Les instruments de la politique monétaire. Les intermédiaires financiers. Le marché monétaire et le marché financier.

#### **4. Commerce extérieur et balance des paiements :**

L'analyse du commerce extérieur : le taux de change, les termes de l'échange, le taux de couverture, le taux d'ouverture d'une branche et le taux de pénétration étrangère, l'échange des services.

La structure de la balance des paiements et la signification de ses différents soldes.



5. Le budget, les comptes sociaux :

La fiscalité. La structure du budget de l'État. La parafiscalité. Les transferts sociaux

6. Éléments de politique économiques :

En référence à l'évolution de l'économie française depuis 1970 :

- Les principaux objectifs : niveau d'activité, prix, emploi, équilibre extérieur.
- Les politiques menées : politiques de relance, politique de stabilisation, politique de l'offre ; les principaux instruments.
- Les problèmes structurels : chômage, inflation, mutation du système productif.

• **Épreuve écrite de statistique (étude d'une documentation statistique)**

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

Les candidats ont à analyser un ensemble de données par les méthodes de la statistique descriptive, et à commenter les résultats obtenus, en privilégiant la signification des indicateurs numériques ou graphiques.

1° La statistique descriptive : vocabulaire, définitions ; notions sur la collecte et le dépouillement des informations : tableaux, diagrammes et graphiques.

2° Étude d'une population décrite selon un caractère : indicateurs de tendance centrale, de dispersion et de concentration : fréquences, fréquences cumulées, diagrammes de représentation associés.

3° Étude d'une population décrite par rapport à deux caractères :

- Représentation graphique d'un nuage de points et interprétation ;
- Ajustement linéaire ; utilisation de papiers fonctionnels (logarithmique et semi-logarithmique) ; coefficient de corrélation linéaire ; droite de régression.

4° Les indices ; indices élémentaires et propriétés ; indices synthétiques.

5° Les séries chronologiques :

- tendance, saisonnalité (schéma de composition additif et multiplicatif pur) ;
- moyenne mobile simple : définition, détermination de la tendance et des coefficients saisonniers, dessaisonnalisation, correction des variations saisonnières (série CVS).

**b - Les épreuves orales :**

• **Épreuve orale d'exposé**

Durée de préparation : 1 heure

Durée d'interrogation : 30 minutes – Coefficient : 3

Les candidats disposent d'une heure pour étudier un article, un extrait d'ouvrage contemporain ou un dossier - d'une quinzaine de pages environ - portant sur un sujet d'ordre général ne nécessitant pas de connaissance technique dans le domaine abordé.

Il est demandé aux candidats, d'une part d'en dégager les idées principales et de les présenter de façon structurée sous forme d'un exposé de 10 à 15 minutes - sans toutefois paraphraser le texte - et d'autre part de porter un regard critique sur le texte



en concluant par une appréciation personnelle. Le jury pose ensuite des questions sur le texte et engage une discussion avec le candidat.

Le jury appréciera l'aptitude du candidat à dégager les idées et à les synthétiser, sa capacité d'expression et sa culture générale.

- **Épreuve orale de mathématiques**

Durée de préparation : 20 minutes

Durée : 30 minutes – Coefficient : 4

Le programme est celui de l'épreuve écrite de mathématiques.

- **Épreuve orale de statistique**

Durée de préparation : 20 minutes

Durée : 30 minutes – Coefficient : 3

Le programme est celui de l'épreuve écrite de statistique (étude d'une documentation statistique).

### **c - Les épreuves orales facultatives :**

- **Épreuve orale de langue étrangère**

Durée de préparation : 30 minutes

Durée d'interrogation : 30 minutes – Coefficient : 2

Après une préparation de 30 minutes, l'épreuve consiste en une traduction courte ainsi qu'un entretien en langue étrangère comportant lecture à haute voix, résumé, commentaire dirigé puis commentaire libre.

- **Épreuve orale d'informatique**

Durée de préparation : 20 minutes

Durée d'interrogation : 20 minutes – Coefficient : 1

Cette épreuve porte sur le traitement automatisé de l'information. Le candidat aura le choix entre deux questions, l'une portant sur la programmation dans un langage, l'autre sur les équipements, la gestion et les aspects juridiques de l'informatique.

#### **PROGRAMME**

##### **1. Systèmes informatiques.**

1.1. Les équipements et le matériel.

1.1.1. Codes et composants du processeur central.

Codage des données en mémoire.

Le système de numération binaire.

Les codes de l'ordinateur.

La mémoire centrale.

Capacité des cellules mémoire.

Adressage de la mémoire.

Technologies de mémoire.

Le processeur central.



- Rôle de l'unité arithmétique et logique.
  - Rôle de l'unité de commande et de contrôle.
  - Principe de fonctionnement.
  - 1.1.2. Les périphériques.
    - La saisie des données : principes et méthodes.
    - Supports et unités d'entrée pour le traitement séquentiel.
    - Supports et unités d'entrée pour le traitement en accès direct.
    - La mémoire auxiliaire de l'ordinateur.
    - Mémoires auxiliaires à accès séquentiel.
    - Mémoires auxiliaires à accès direct.
    - La sortie des résultats de l'ordinateur : types de sorties.
  - 1.1.3. Les réseaux.
    - Généralités sur la transmission des données : techniques et canaux.
    - Systèmes de traitement en temps réel.
    - Exemples de réseaux répartis en service.
  - 1.2. Les logiciels : systèmes d'exploitation, langages, progiciels.
    - 1.2.1. Généralités sur la réalisation des programmes.
    - 1.2.2. Les systèmes d'exploitation : notions et fonctions.
    - 1.2.3. Généralités sur les langages de programmation.
    - 1.2.4. Exemples de progiciels.
  - 1.3. Les différents types d'organisation informatique : informatique centralisée, informatique répartie.
    - 1.3.1. Centralisation-décentralisation de l'autorité.
    - 1.3.2. Centralisation-répartition du traitement des données.
    - 1.3.3. Centralisation-répartition du stockage des données.
    - 1.3.4. Où implanter les ressources informatiques dans l'entreprise ?
  - 1.4. Les divers types de fichiers et de traitements.
    - 1.4.1. Organisation des données et choix des fichiers.
    - 1.4.2. Fichiers séquentiels, directs et séquentiels indexés.
    - 1.4.3. Banques et bases de données.
      - Systèmes de gestion de base de données.
      - Techniques de structuration des bases de données.
2. Bureautique : matériel, logiciel, applications.
- 2.1. Généralités sur les changements dans les activités de bureau.
    - Problèmes posés dans ces activités.
    - Techniques nouvelles.
  - 2.2. Qu'est-ce que le traitement de texte ?
  - 2.3. Les systèmes de courrier-messagerie électronique.
3. Gestion de l'informatique.
- 3.1. Les étapes d'une étude de système (schéma directeur, cahier des charges).
  - 3.2. Informatique et conditions de travail.
  - 3.3. Acquisition et implantation de système.
  - 3.4. Maintenance et développement d'un système informatique.
  - 3.5. Catégories de personnel informaticien.
4. Droit du traitement et de la communication de l'information.
- 4.1. Principes généraux du droit du logiciel.
  - 4.2. Informatique et libertés.
    - La législation française.
    - Rôle et activité de la CNIL.
  - 4.3. Accès aux documents administratifs.



### III - L'enseignement à l'Ensaï

#### A. Présentation générale des enseignements

L'Ensaï a vocation à préparer ses élèves aux métiers de la collecte et de l'analyse de l'information, en particulier dans le domaine économique et social.

La scolarité se déroule en deux ans pour les élèves fonctionnaires. Les élèves fonctionnaires ont également la possibilité d'accéder ultérieurement au diplôme de l'Ensaï grâce à un dispositif de formation continue diplômante.

#### **Première année**

En première année, les cours fondamentaux (en statistique, probabilités, mathématiques, informatique, économie, sciences sociales, gestion, langues) introduisent aux méthodes de raisonnement et aux connaissances de base nécessaires pour acquérir une bonne culture générale dans les domaines abordés, méthodes et connaissances qui seront approfondies et complétées dans les enseignements de seconde année.

Dans cette optique, et compte tenu de la nouveauté que représentent pour la plupart des élèves bon nombre de matières enseignées, le tronc commun occupe une très large part de la première année.

#### **Deuxième année**

Au cours de la deuxième année, on poursuit l'enseignement au travers de cours fondamentaux, pour certains introductifs, pour d'autres approfondis, soit sous forme de tronc commun, soit sous forme de parcours spécifiques orientant les élèves vers l'un des grands domaines d'application de la statistique et prenant en compte la distinction fonctionnaires/non-fonctionnaires.

Pour les élèves fonctionnaires nommés attachés statisticiens de l'Insee à l'issue de la deuxième année de scolarité à l'Ensaï, il est possible d'acquérir une formation complémentaire qui se déroule sur plusieurs années et nécessite une disponibilité d'environ un mois par an .



## **B. Les grands domaines d'enseignement**

En dehors de quelques enseignements très spécialisés de troisième année, les cours peuvent être regroupés en quatre grands domaines :

- 1) Mathématiques, Probabilités, Statistique
- 2) Informatique
- 3) Économie, gestion
- 4) Humanités

### **1) Mathématiques, Probabilités, Statistique**

La statistique fait partie intégrante des mathématiques appliquées. Elle se base sur le calcul des probabilités.

En première année, après des compléments de mathématiques nécessaires à une mise à niveau des étudiants n'ayant pas fréquenté les classes préparatoires scientifiques, ainsi qu'un cours d'optimisation dispensé à l'ensemble des élèves, deux cours fondamentaux pour la compréhension des techniques statistiques enseignées par la suite sont abordés : le cours de « Probabilités » suivi de celui de « Statistique inférentielle ». Ces cours, sur lesquels s'appuient des T.D (Travaux dirigés), sont complétés par une série de T.P (Travaux pratiques) informatisés permettant une mise en œuvre pratique des concepts vus dans les cours de base, soit par une première étude statistique de fichiers, comprenant les méthodes usuelles de la statistique descriptive, soit par l'utilisation des techniques de simulation.

En seconde année, s'apprend l'essentiel des techniques utiles au statisticien de profession : la modélisation, paramétrique ou non, d'une régression, l'analyse non inférentielle de données multivariées, l'étude des séries chronologiques modélisables par la méthode de Box-Jenkins, la théorie des sondages, l'analyse des modèles à choix discrets. Un cours de « Méthodologie d'enquêtes » est également dispensé aux élèves fonctionnaires.

Un projet statistique, animé par des professionnels et fonctionnant en petits groupes, permet aux élèves de mettre en œuvre sur des données réelles un large éventail des techniques étudiées au cours des deux premières années.

### **2) Informatique**

Dès le début de la première année, les élèves reçoivent une initiation à l'utilisation des outils informatiques mis à leur disposition à l'Ensaï : systèmes d'exploitation (Windows NT, LINUX), logiciels de bureautique.

Ils suivent un cours de conception de systèmes d'information, un cours de base de données et de programmation en Python et un cours de développement d'applications objet en langage Java. Ces enseignements ont pour objectif de donner au futur statisticien les moyens de comprendre, voire de programmer lui-même, les algorithmes qu'il utilise, et d'élargir ses connaissances des techniques de programmation par l'approche objet. Des applications à ces enseignements sont réalisées dans le cours de « conception d'application en UML ».

En outre, l'informatique est assez largement utilisée au bénéfice des autres enseignements, notamment à l'aide de logiciels scientifiques tels que SAS.



Tous les élèves réalisent dès le début de la deuxième année un projet dont l'objectif est de mettre en application les enseignements reçus en 1<sup>ère</sup> année. Au cours du second semestre, les élèves ont accès à cinq cours électifs en informatique : « linux », « visual basic applications », « développement d'applications internet et réseaux », « programmation objet en C++ » et « bases de données multidimensionnelles ».

### **3) Économie, Gestion**

Les enseignements d'économie, de gestion et de sciences sociales ont pour première fonction de donner à tous les élèves une ouverture sur les aspects essentiels du monde contemporain. Ils ont également pour objectif de fournir à certains d'entre eux, et notamment aux futurs attachés statisticiens de l'Insee, les moyens de se spécialiser dans l'un des domaines majeurs d'application de la statistique.

Pour de futurs praticiens de l'information économique, les enseignants ont le souci de lier l'analyse à l'observation des faits à travers les données chiffrées. Cet enseignement progressif accorde également une large part à la lecture de dossiers, à l'élaboration de notes de synthèse et d'exposés oraux.

L'enseignement de première année permet également à tous les étudiants de suivre certains cours introductifs, en particulier de sociologie, de démographie ou de gestion.

En seconde année, le tronc commun vise à donner aux élèves les méthodes de validation empirique des modèles théoriques. Au second semestre de nombreux enseignements électifs d'économie et de gestion sont proposés aux élèves.

Pour les élèves fonctionnaires, des cours de macroéconomie approfondie, des cours de méthodologie d'enquête, de techniques rédactionnelles, etc. »

### **4) Humanités**

#### **4-1 Communication**

L'enseignement à la communication et au management fait partie des enseignements obligatoires de l'Ensaï. Son objectif est de permettre aux élèves de l'école d'être capables de communiquer dans les situations les plus diverses de la vie sociale et professionnelle. Il s'agit d'un enseignement progressif sur 2 années allant de la maîtrise des techniques rédactionnelles et de la gestion des relations humaines à l'optimisation des conditions de l'insertion socioprofessionnelle.

#### **4-2 Anglais**

L'étude de l'anglais est obligatoire tout au long de la scolarité. Les élèves sont répartis en groupes de niveau. Des modules de préparation au TOEIC (Test of English for International Communication) sont organisés toutes les années.



Par ailleurs, d'autres langues étrangères sont proposées comme matière optionnelle. Ces langues peuvent être étudiées au niveau initiation ou au niveau perfectionnement.

#### **4-3 Activités sportives**

L'Ensaï propose des activités sportives. Une séance.... Les principaux sports sont représentés. Une séance d'entraînement est prévue toutes les semaines. Selon le sport pratiqué, cet enseignement peut s'accompagner de compétitions.



# Annexe 1

## Informations complémentaires sur l'Ensaï

### Missions de l'Ensaï

Les institutions et le fonctionnement de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (Ensaï) sont régis par un décret du 28 décembre 2010. L'Ensaï a pour mission principale d'assurer une formation initiale et continue de haut niveau notamment dans les domaines de l'ingénierie statistique, de l'économie générale et du traitement de l'information. Elle assure en particulier la formation des attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

“Elle participe aux activités de formation continue et de recherche du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique”.

### Organisation de l'Ensaï

L'Ensaï comprend une soixantaine de permanents répartis dans les 4 unités suivantes :

- La Direction des Études a en charge l'évolution et la mise en œuvre du projet pédagogique et comprend quatre départements d'enseignement (Statistique, Économie, gestion et sciences sociales, Informatique, Humanités). Une vingtaine d'enseignants permanents (universitaires ou cadres de l'Insee) coordonnent le fonctionnement des enseignements et assurent une partie des cours et des travaux pratiques. Plus de deux cents enseignants vacataires (universitaires et professionnels du secteur privé et public) apportent également leur contribution dans leur domaine respectif,
- Le Secrétariat général a la responsabilité du fonctionnement administratif, informatique et logistique de l'école. Il est l'interlocuteur des élèves pour les activités sportives et associatives ainsi que les aspects matériels de la vie sur le campus.
- Le Département Communication et Relations Extérieures a en charge et coordonne l'ensemble des missions dans le domaine de la communication et de la promotion de l'école ainsi que dans celui des relations avec les entreprises. Le bureau des stages est rattaché à ce département.
- Le Département système d'information assure l'administration, la maintenance, les évolutions de l'infrastructure informatique de l'école.

Outre son équipement, l'École dispose de structures pédagogiques performantes :

- un équipement informatique important,
- une bibliothèque de prêt qui dispose notamment d'un système de recherche documentaire et de riches collections de périodiques statistiques et économiques,
- des salles audiovisuelles.



## La vie à l'Ensaï

**l'Ensaï est installée depuis 1996** à proximité de Rennes. Elle bénéficie ainsi d'un environnement adapté à ses besoins et propose à ses élèves d'agréables conditions de vie et de travail sur le campus de Ker Lann qui rassemble un millier d'étudiants et leur offre des facilités en termes de logement, de restauration, d'activités sportives et associatives.

Tous les élèves de l'École sont admis au bénéfice du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous). La carte d'étudiant Ensaï permet l'accès aux restaurants universitaires au tarif étudiant pour les élèves non-fonctionnaires et au tarif réservé au personnel de l'Insee pour les élèves fonctionnaires.

Une importante vie associative s'est développée à l'École. Ainsi, on y trouve un Bureau des Élèves, une Association Sportive, un Forum élèves-entreprises, une Junior-Entreprise ainsi que divers groupes thématiques.

L'Association des Anciens Élèves de l'École organise des actions de notoriété, édite une revue et un annuaire des Anciens Élèves, participe à l'accueil des nouveaux et siège dans les différentes instances de l'École (Conseil d'école) : <http://www.ensai.org/> .



## Annexe 2

### **L'Insee et le système statistique public**

L'Institut national de la statistique et des études économiques créé en 1946, collecte, exploite, analyse et diffuse de nombreuses données de type socio-économique.

Au sein du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, l'Insee coordonne le système statistique public français.

### **Missions de l'Insee**

#### **Production statistique**

L'Insee effectue les recensements de la population et réalise l'inventaire des équipements et services disponibles dans les communes. Il mène régulièrement des enquêtes auprès des ménages (emploi, revenus, conditions de vie, logement...) et auprès des entreprises. Il exploite des fichiers administratifs pour obtenir des informations, en particulier sur les salaires, les entreprises et l'emploi public. Il est responsable du calcul des indices les plus courants (prix, production, commerce extérieur). Il établit les comptes de la Nation. Il gère les répertoires (personnes, entreprises).

#### **Réalisation d'études**

L'Insee réalise des études macro-économiques, des études sur le système productif, des études sociales et des études spatiales. Il construit des modèles et établit des prévisions à court et moyen termes. Il mène des études sur les comportements des entreprises. Il analyse l'emploi, les revenus, les patrimoines, etc.

#### **Diffusion et action régionale**

L'Insee diffuse des données et des études économiques et sociales aux utilisateurs publics et privés. Il développe aussi une activité de conseil et de marketing, grâce à ses services régionaux.

#### **Coordination du système statistique public**

Chaque ministère mène des travaux statistiques dans les domaines de sa compétence. Pour assurer la cohérence de l'ensemble, l'Insee coordonne le système statistique public en assurant le secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### **Relations internationales**

L'Insee collabore aux travaux statistiques menés par les organismes internationaux. Il apporte son concours à de nombreux services statistiques étrangers notamment dans les pays de l'Est. Il forme des statisticiens dans les pays en développement.

#### **Enseignement et recherche**

L'Insee développe la recherche dans deux domaines principaux : la modélisation économique et la méthodologie statistique. Au travers du Genes, l'Insee assure la formation de spécialistes de la statistique, de l'économie et du traitement de l'information. Ils sont recherchés par les entreprises, les administrations et les organismes publics.



## **Les personnels et les structures de l'Insee**

L'Insee emploie près de 6 000 agents, dont environ 1 500 à la direction générale, à Paris ; aux alentours de 4 000 dans les 24 directions régionales ; 500 dans les centres nationaux informatiques. Le nombre de cadres A est de plus de 600 administrateurs de l'Insee et d'environ 1500 attachés statisticiens de l'Insee.

L'Insee a une implantation régionale qui lui confère des caractéristiques assez particulières : les établissements régionaux sont à la fois des échelons de collecte de l'information de base, et des services d'étude et de diffusion de l'information démographique, économique et sociale à l'échelon de la région. La direction générale assure des tâches de conception, de coordination et d'étude au niveau national.

## **Les Services Statistiques des Ministères (SSM)**

Il existe, au sein de la plupart des ministères, dans le cadre de leur administration centrale ou de leurs services régionaux, au moins une structure dont l'activité principale est de mener des enquêtes, de traiter des données, d'analyser et de diffuser des résultats, et de réaliser des études. Ces structures sont de dimension variable. L'Insee entretient des relations particulièrement fréquentes et étroites avec elles. Il y détache ou met à disposition de nombreux cadres, notamment des attachés statisticiens.

Pour mieux connaître l'Insee et les SSM :

Le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) offre beaucoup d'informations sur les travaux réalisés par l'Institut. La rubrique « l'Insee et la statistique publique » de la page d'accueil permet de se rendre facilement sur les sites statistiques des autres ministères. Pour plus d'informations sur la statistique publique : [www.statistique-publique.fr](http://www.statistique-publique.fr)

***Cette brochure n'a qu'une valeur d'information, et ne saurait engager la responsabilité de l'administration.***



## Où se renseigner ?

- en visitant le site internet <http://www.ensai.com>
- en contactant le service "Accueil des élèves" de l'Ensaï au 02 99 05 32 14 ou au 02 99 05 32 32, ou par mél à [admission@ensai.fr](mailto:admission@ensai.fr).
- en contactant la section "concours et examens" de l'Insee au 01 41 17 52 05 ou par mel à [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)
- auprès des Directions régionales de l'Insee

### ADRESSES DES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'INSEE

<b>AJACCIO</b> .....	résidence du Cardo - Rue des magnolias, BP 907 - 20700 Ajaccio Cedex 09
<b>AMIENS</b> .....	1, rue Vincent-Auriol - 80040 Amiens Cedex 1
<b>BESANÇON</b> .....	8 rue Louis Garnier, BP 1997 - 25020 Besançon Cedex
<b>BORDEAUX</b> .....	33, rue de Saget - 33076 Bordeaux Cedex
<b>CAEN</b> .....	93-95 rue de Geôle - 14052 Caen Cedex 4
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	3, place Charles-de-Gaulle, BP 120, 63403 Chamalières Cedex
<b>DIJON</b> .....	2, rue Hoche, BP 1509 - 21035 Dijon Cedex
<b>LILLE</b> .....	130 avenue du Président J.F. Kennedy, BP 769 - 59034 Lille Cedex
<b>LIMOGES</b> .....	29, rue Beyrand- 87031 Limoges Cedex
<b>LYON</b> .....	Cité d'État Part-Dieu, 165, rue Garibaldi - 69401 Lyon Cedex 3
<b>MARSEILLE</b> .....	17, rue Menpenti - 13387 Marseille Cedex 10
<b>MONTPELLIER</b> ..	«Le Polygone», 274 allée Henri-II-de-Montmorency - 34064 Montpellier Cedex 2
<b>NANCY</b> .....	15, rue du Général-Hulot, CS 54229 - 54042 Nancy Cedex
<b>NANTES</b> .....	105, rue des Français-Libres, BP 67401 - 44274 Nantes Cedex 2
<b>ORLÉANS</b> .....	8, rue Édouard-Branly, BP 6719 - 45067 Orléans Cedex 2
<b>SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES</b>	7, rue Stephenson, Montigny-le-Bretonneux 78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
<b>POITIERS</b> .....	5, rue Sainte-Catherine, BP 557 - 86020 Poitiers
<b>REIMS</b> .....	10 rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cédex
<b>RENNES</b> .....	«Le Colbert», 36, place du Colombier, BP 17 - CS94439 - 35044 Rennes Cedex
<b>ROUEN</b> .....	8, quai de la Bourse - 76037 Rouen Cedex 1
<b>STRASBOURG</b> ..	14 rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg Cedex
<b>TOULOUSE</b> .....	36, rue des Trente-Six-Ponts - 31054 Toulouse Cedex 4
<b>POINTE-A-PITRE</b>	41, rue Bébien, BP 300 - 97158 Pointe-A-Pitre Cedex
<b>SAINT-DENIS de la REUNION</b>	10, rue Demarne, BP 13 - 97408 Saint-Denis Cedex 9

